

Délibération n°2025-09-23-03-CA

Relative Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les L. 132-1 et s. ainsi que R. 132-23 et s.,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Considérant que le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à un objectif fixé par la loi,

Considérant que ce plan s'inscrit à la fois dans la continuité du précédent tout en l'améliorant,

Considérant qu'il repose sur des bases scientifiques solides issues de la recherche portant sur les stéréotypes de genre et les mécanismes de discrimination,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028.

Article 2 :

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028 est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 23 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le :

29 SEP. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

29 SEP. 2025